

**REGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS REGIONAUX**  
**(Du 01/09/2025 au 31/08/2026)**

❖ <i>Frais divers</i> .....	P2
❖ <i>Natation course (annuelle, maître et estivale)</i> .....	P3
❖ <i>Natation artistique</i> .....	P4
❖ <i>Water-polo</i> .....	P5
❖ <i>Stages et sélections régionales (toutes activités)</i> .....	P8

## FRAIS DIVERS

FRAIS ADMINISTRATIFS	Montants
Frais de fonctionnement club annuel	<b>200 €</b>
Frais de fonctionnement club été	<b>100 €</b>
Absence aux assemblées générales de la Ligue	<b>200 € par Assemblée Générale</b> - AG ordinaire chaque année - AG électorale les 4 ans l'après-midi de l'AG ordinaire

ORGANISATION DES COMPETITIONS DE LIGUE	
Club support compétition de ligue	<b>De 50 € à 200 € par réunion</b> <i>(Cf convention d'organisation par activité)</i>

CHRONOMETRAGE NATATION COURSE : <i>(Cf convention de mise à disposition)</i>	
Compétition labellisée LNA/FFN	<b>Mise à disposition gratuite*</b>
Autres compétitions	<b>200 € par jour de compétition*</b>
Structures hors ligue	2600 € pour une journée 2 réunions 300 € par réunion supplémentaire

*\*les frais de transport du matériel sont à la charge de l'organisateur. Cf convention de mise à disposition*

### REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES BENEVOLES :

*Aucun remboursement ne sera effectué en l'absence du formulaire « note de frais » dûment complété et de toutes les pièces justificatives.*

Barème kilométrique	0.25 € / km en voiture individuelle 0.35 € / km en co-voiturage
SNCF	Billet 2 <sup>ème</sup> classe (résidence administrative)
Forfait repas par personne	17 € par repas par personne
Forfait nuit d'hôtel avec petit déjeuner + taxe de séjour	75 €

Concernant les compétitions de toutes les disciplines, seuls sont pris en charge les frais des officiels du jury de tête désignés par la Ligue et validés par le bureau.

Natation course, natation artistique : 3 postes maximum : Juge-Arbitre, Délégué, Starter ou Secrétariat  
*Cas exceptionnel : prise en charge d'une ou deux personnes supplémentaires nécessaires au bon déroulement de la compétition après accord préalable du bureau. Aucun remboursement ne pourra intervenir sans ordre de mission validé par le bureau pour ce cas précis.*

Water-Polo : voir frais d'arbitrage.

## NATATION COURSE

(annuelle, maîtres, estivale)

### ➤ DROITS D'ENGAGEMENT

	Natation annuelle	Natation Maîtres	Natation Estivale
Engagement individuel	7.00 €	7.00 €	4.00 €
Engagement relais	9.00 €	9.00 €	6.00 €
Engagements équipes interclubs	X	50.00 €	15.00 €
Droits d'entrée LNA Tour* (label ligue + convention)	250 €	X	X
Droits d'entrée LNA Challenge* (label ligue + convention)	200 €	X	X
Droits d'entrée LNA Conférence* (label ligue + convention)	200 €	X	X

\*Les droits d'entrée LNA donnent accès au label ligue et l'utilisation du logo fourni par la ligue, à la diffusion et promotion de l'évènement sur les réseaux sociaux et le site internet de la ligue Nouvelle Aquitaine de Natation, l'inscription officielle au programme sportif de la ligue, **une dotation pour les podiums à hauteur du droit d'entrée**, un lot de tee-shirt pour les officiels afin d'uniformiser les évènements sur le territoire régional.

### ➤ PROCEDURE DE PAIEMENT

Paiement des engagements **dans un délai maximal de 15 jours** à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.

*Tout engagement déclaré via extranet à l'issue de la période des engagements est dû. Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical remis le jour de la compétition ou envoyé à la Ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.*

### ➤ PENALITES

- Majoration : tout engagement réalisé hors période sera majoré de 100%.
- Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.  
*Attention : en cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageuses/eurs à la compétition régionale suivante.*

- Pénalités de 100 € par officiel manquant, par réunion.
- Pénalité de 50 € pour forfait non déclarés.

- Séries : pénalités si forfait non déclaré 30 minutes avant le début de la réunion.

- Finales : pénalités si forfait non déclaré au plus tard avant la fin de la dernière course des séries de la réunion;

*Pas de pénalité sur présentation d'un certificat médical remis le jour de la compétition ou envoyé à la Ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.*

## NATATION ARTISTIQUE

### ➤ DROITS D'ENGAGEMENT

	Synchronat	Challenge	Championnats	Challenge IR	Championnats N2
Par nageuse	7.00 €	7.00 €	7.00 €	Voir règlements financiers fédéraux 2025/2026	
Par ballet	xxx	12.50 €	12.50 €		

### ➤ PROCEDURE DE PAIEMENT

Paiement des engagements **dans un délai maximal de 15 jours** à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.

*Tout engagement déclaré à l'issue de la période des engagements est du. Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical remis le jour de la compétition ou envoyé à la Ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.*

### ➤ PENALITES

- Majoration : tout engagement réalisé hors période sera majoré de 100%.
- Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.  
*Attention : en cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageuses/eurs à la compétition régionale suivante.*
- **Pénalité pour défaut de jury** : (Cf règlements sportifs composition du jury et nombre d'officiels par club)
  - Synchronat : 150 € par officiel / 75 € par licencié non officiel.
  - Compétitions régionales : 250 € par officiel.
  - Compétitions N2 : règlements financiers FFN 2025/2026.
- **Forfaits** :
  - Forfait le jour de la compétition et forfait non déclarés :
    - 50 € pour les synchronat.
    - 80 € challenge et championnats.

*Pas de pénalité sur présentation d'un certificat médical remis le jour de la compétition ou envoyé à la Ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.*

## WATER-POLO

### ➤ DROITS D'ENGAGEMENT

	1ère équipe	2ème équipe	Equipes supplémentaires
Championnats Régionaux U11	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Championnats Régionaux U13	<b>300 €</b>	<b>250 €</b>	<b>150 €</b>
Championnats Régionaux U15	<b>300 €</b>	<b>250 €</b>	<b>150 €</b>
Championnats Régionaux U17	<b>300 €</b>	<b>250 €</b>	<b>150 €</b>
Water-Polo Féminin	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>

<b>Championnats Nationale 3</b>	<b>Par équipe</b>
	<b>400 €</b>
<b>Participation aux frais d'arbitrage 2025/2026</b>	Avance défraiements arbitres 1000 € et peut être ajusté à la hausse si surcôt d'arbitrage

### ➤ PROCEDURE DE PAIEMENT

Le règlement des droits d'engagements 2025/2026, ainsi que le solde des pénalités de la saison 2024-2025 devront impérativement être réceptionnés par la ligue avant le 30 septembre 2025, sous peine de disqualification.

Les droits d'engagements seront réglés par les clubs sur facture émise par la LNA. Une facture acquittée sera envoyée à chaque paiement par le service comptabilité de la ligue.

Les droits d'engagements de la division Nationale 3 pour la LNA seront payés de la façon suivante :

- **Appel à cotisation pour le fonctionnement administratifs : 500 €**
- **Avant le début de la compétition soit le 01 Octobre 2025 : 1000 €**
- **Ajustement au 01 Février 2026 : (En fonction du coût de la 1<sup>ère</sup> partie de saison)**

Pour les équipes qualifiées pour les phases finales de Nationale 3, les droits d'engagements seront réglés par les clubs participant sur facture émise par la Fédération.

### ➤ PENALITES

- Forfait général déclaré après le 30 Septembre 2025 ou pendant ledit championnats : **500 €**
- Forfait pour un match sans possibilité de le rejouer sur une période préalablement définie au calendrier régional et avant la fin de saison du championnat : **250 €**
- Une équipe déclarant ou étant déclarée « forfait général » après le premier match de la compétition concernée ne pourra prétendre à la restitution de ses droits d'engagements.
- **Cas d'exception de pénalités de forfait match** : incident technique piscine ou annulation de la disponibilité du bassin par une municipalité sur justification.
- **Cas particulier lors d'un report ou forfait** : la feuille de match devra demeurer inchangée sous peine d'amende de **500 € pour le club fautif**.

<b>Pénalités diverses</b>	<b>Tarifs</b>
Défaut d'affichage du temps complet	<b>50.00 €</b>
Défaut d'affichage des 28 et 18 secondes	<b>50.00 €</b>
Défaut d'affichage du score	<b>50.00 €</b>
Défaut d'affichage des fautes personnelles	<b>50.00 €</b>
Défaut d'affichage des temps morts	<b>50.00 €</b>
Responsables Ligue non avertis des jours/horaires matchs	<b>50.00 €</b>
Carton Jaune à un entraîneur principal, adjoint ou suppléant	<b>50.00 € par CJ</b>
Carton Rouge à un entraîneur principal, adjoint ou suppléant	<b>100.00 € par CR</b>
Carton Jaune à un(e) joueur(se) sur le terrain ou sur le banc	<b>50.00 € par CJ</b>
Carton Rouge à un(e) joueur(se) sur le terrain ou sur le banc	<b>100.00 € par CR</b>

## ➤ FRAIS D'ARBITRAGE WATER-POLO

### Remboursement de frais, système "droit commun"

#### • Déplacements

Chacun organise son déplacement comme il l'entend et sera remboursé dans la limite du plafond forfaitaire déterminée par le nombre de kilomètres aller-retour (domicile - lieu de convocation Via Michelin le plus rapide). Le dépassement sera à la charge de l'arbitre. C'est le tableau kilométrique de la LNA qui fera foi.

En début de saison, les arbitres recevront par internet ce nouveau tableau.

- Route : **0,25 €** du kilomètre. (**un justificatif sera demandé pour les péages sur les itinéraires en adéquations du déplacement**)

**L'ordre de mission et la feuille de match servent de justificatifs d'un déplacement réellement effectué et contrôlé.**

- Train : Fournir la photocopie du billet. Le prix du billet ne devra pas dépasser le barème route (km x 0,25 €).

- Des tickets de bus ou de parking (photocopies des billets) peuvent être pris en compte à la condition que le remboursement total (train - tickets bus et/ou parking) ne dépasse pas le barème route (km x 0,25 €).

#### • Hébergement : "droit commun"

- Repas : Pas de remboursement sans justificatif (photocopie de la facture détaillée avec tampon du restaurateur ou ticket de caisse à en-tête).

> Indemnités repas : plafonnées à **30 €** par repas, remboursement pris en compte selon le barème suivant :

✕ Jusqu'à 799 km aller-retour = **1** repas

✕ 800 à 1.000 km aller-retour = **2** repas

✕ Plus 1.000 km aller-retour = **3** repas

- Hôtel/petit-déjeuner : Pas de remboursement sans justificatif (photocopie de la facture détaillée avec tampon de l'hôtelier). Pris en compte à partir de **600 km aller-retour**.

> Indemnités hôtel et petit-déjeuner: plafonnées à **70 €**

#### • Indemnités d'arbitrage et d'éloignement

- Liées à la Nationale 3 Irso : **60 €** par match

Les arbitres fédéraux officiant en lever ou baisser de rideau pour l'Irso : **60 €** par match uniquement (pas de frais de déplacement, d'éloignement, repas, hôtel pris en charge par la LNA).

- Liées à l'éloignement selon le barème suivant :

> 0 à 49 km aller-retour = **0 €**

> 50 à 149 km aller-retour = **20 €**

> 150 à 499 km aller-retour = **40 €**

> 500 à 999 km aller-retour = **80 €**

> Plus de 1.000 km aller-retour = **120 €**

### === Cas particuliers :

• Dans le cas de deux matches sur le même lieu au cours du même week-end, les arbitres seraient indemnisés comme suit (toujours avec justificatifs lorsque ceux-ci sont demandés comme ci-dessus) :

- Indemnités de déplacement identiques puisque versées 1 seule fois

- Repas du samedi soir et du dimanche midi, plus celui ou ceux pris en fonction de l'éloignement.

- Hôtel/petit-déjeuner quel que soit l'éloignement.

- Indemnités d'arbitrage à la N3 : 60 € par match multipliés par le nombre de matches

- Indemnités liées à l'éloignement : identiques puisque versées 1 seule fois.

• Dans le cas de deux matches sur 2 lieux différents au cours du même week-end : c'est la totalité des kilomètres parcourus par les arbitres qui sera prise en compte. Pour le reste, inchangé.

### === Nouveaux documents

• Une fois complété par l'arbitre, l'ordre de mission (renseignements sur le match et demande de remboursement) et les photocopies des justificatifs sont à retourner par courrier ou internet dès le début de la semaine (le lundi par exemple) après la rencontre à Didier BRUGIERE 186 rue du postillon Les Rassats 16590 BRIE (brugiere3@orange.fr) accompagnés de la feuille de match vérifiée, du rapport lorsqu'il y a eu sanction.

**Que tous les documents (papier ou internet) soient lisibles et de bonne qualité sinon ceux-ci seront retournés.**

## STAGES

*Toutes activités*

Prise en charge de la ligue à hauteur de **50% du coût total**, dans la limite de 50 € (part ligue) par sportif et par pension complète. L'ensemble des frais (déplacement, hébergement, restauration, location bassin, encadrement, équipements... ) sont intégrés au coût total.

Une pension complète inclue une nuitée plus les 3 repas à défaut un prorata est appliqué au tarif.

Un devis estimatif du coût sera transmis aux clubs avec la convocation des sportifs, la facturation définitive interviendra a posteriori.

Forfait ou absence doivent être prévenue au plus tard 15 jours avant le regroupement. Sans justificatif, le coût du stage sera facturé au club.

## ACTIONS LIGUE

*Format journalier sans hébergement*

Prise en charge et participation des clubs à définir dans le cadre du budget de chaque activité. Pour chaque action un budget prévisionnel doit être établi et validé par le bureau de la ligue avant toute mise en œuvre.

## SELECTION REGIONALES

*Participation à une compétition sous l'entité « Ligue Nouvelle-Aquitaine »*

100% des frais sont pris en charge par la ligue.

## **ENCADREMENT DES STAGES, SELECTIONS, REGROUPEMENTS ORGANISES PAR LA LIGUE :**

La participation des éducateurs de club se fera sur la base du volontariat et bénévolement en respectant les procédures d'accord entre les clubs employeurs, le salarié et la ligue.

Frais du cadre participant pris en charge par la ligue :

- Les frais de déplacement, selon les tarifs en vigueur (km parcourus jusqu'au point de rendez-vous de la sélection) sur présentation d'une note de frais.
- Les frais d'hébergement et restauration sur le temps de regroupement.